

A mon avis, ces mots sont d'une extrême pertinence. C'est-à-dire:

...et les bills de subsides fondés sur ce qui précède.

Cela signifie que nous devons terminer l'examen des bills de subsides quand le nombre de jours est expiré. L'article du Règlement ne dit pas que nous devons consacrer aux subsides 30 jours et demi, 30 jours et une heure ou 31 jours afin que le jour supplémentaire soit utilisé pour adopter les motions de subsides quand les motions de subsides peuvent être examinées et adoptées. Il dit 30 jours exactement et telle est la décision de la Chambre.

Je me reporte de nouveau à l'article 6 (5) b) du Règlement qui prévoit que la Chambre ne peut être ajournée sauf en conformité d'une motion d'ajournement proposée par un ministre de la Couronne. Or je n'ai entendu aucun ministre de la Couronne faire une motion en ce sens. Ayant lu et examiné les articles du Règlement aussi objectivement que possible, je ne puis faire autrement que de maintenir la décision du président du comité.

● (11.10 p.m.)

Et la Chambre s'étant de nouveau formée en comité:

**M. le président:** A l'ordre. Le comité passe à l'étude du crédit n° 1 du ministère de la Justice.

#### JUSTICE

1. Administration, y compris les subventions et contributions selon le détail des affectations, gratifications approuvées par le Conseil du Trésor aux veuves ou autres personnes à la charge des juges décédés en fonctions, et autorisation de faire des avances recouvrables pour l'administration de la justice au nom des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon, \$3,983,100.

(Le crédit est adopté sur division.)

#### AGRICULTURE

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

##### Administration—

1. Administration centrale, y compris le Comité national de coordination des services agricoles, des contributions aux Commonwealth Agricultural Bureaux, et une contribution au Conseil de recherches en économie agricole d'un montant égal à la moitié des autres contributions faites au Conseil au cours de l'année financière mais ne dépassant pas \$50,000, \$6,652,800.

##### Recherches—

5. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Société internationale des sciences horticoles, un montant de \$625,000 en subventions pour aider aux recherches agricoles dans les universités et autres organismes scientifiques au Canada et pour payer les frais de publication de travaux de recherches du ministère comme suppléments à l'«Entomologiste canadien», \$33,845,800.

10. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$6,000,000.

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, afin de hâter la procédure puis-je proposer que tous les crédits qui n'ont pas été étudiés soient censés avoir été adoptés sur division.

**M. le président:** Le comité est-il d'accord à ce sujet?

**M. Winch:** Monsieur le président, si j'ai bonne mémoire, il existe quelque part une règle stipulant que la Chambre doit adopter chacun des crédits individuellement. Est-ce exact?

**M. le président:** Je vais mettre en délibération chacun des crédits. Le crédit 15 est-il adopté?

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

##### Production et marchés—

##### Administration de la Direction—

15. Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'exécution de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, et des contributions pour aider à la vente des produits agricoles, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, \$3,161,200.

17. Subventions et contributions selon le détail des affectations, \$109,000,000.

##### Animaux et produits animaux—

20. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Fédération internationale des producteurs laitiers, \$7,950,300.

25. Subventions et contributions selon les montants et les conditions indiqués aux titres des sous-crédits énumérés dans le détail des affectations, \$12,922,200.

##### Végétaux et produits végétaux—

30. Administration, fonctionnement et entretien, \$8,271,900.

35. Subventions et contributions selon le détail des affectations, \$268,000.

##### Végétaux et produits végétaux—

35a. Subventions et contributions selon le détail des affectations, \$65,000.

##### Hygiène vétérinaire—

40. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à l'Office international des épizooties et l'autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de dépenser les recettes de l'année provenant des exploitants de salaisons qui demandent des services spéciaux, \$16,132,800.

45. Subventions et contributions selon le détail des affectations, \$1,381,000.

##### Commission des grains—

50. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à l'Association internationale de la chimie des céréales et l'autorisation d'acheter des criblures, \$8,128,200.

51. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$2,267,000.